

Le point sur les négociations avec Via Rail – Conseil national 4000

Le comité de négociation du Conseil 4000 d'Unifor a poursuivi les négociations avec Via Rail pendant la semaine du 25 janvier à Montréal.

La compagnie a continué à présenter de nouvelles demandes. Elle a aussi présenté quelques lettres de préclusion dans le but de clarifier l'intention et l'application, selon elle, de diverses dispositions établies de longue date dans les conventions n^{os} 1 et 2. Le syndicat n'accepte pas ce type de lettre pour les dispositions des conventions collectives qui sont en place depuis de nombreuses années. La procédure de règlement des griefs sert justement à trancher les différends qui concernent l'interprétation des clauses des conventions collectives.

La compagnie a pris le temps la semaine dernière d'expliquer la nécessité de former des mécaniciens de locomotive pour remplacer ceux qui devraient partir à la retraite au cours des prochaines années. Via Rail aimerait offrir des occasions de formation à ses employés actuels avant d'embaucher des candidats d'autres sociétés de chemin de fer. Unifor appuie Via Rail dans cette démarche. Toutefois, le comité de négociation du Conseil 4000 a fait part de ses inquiétudes à Via Rail quant à la planification de la formation après avoir écouté sa présentation.

L'entreprise souhaite utiliser la classification actuelle de mécanicien de manœuvre, régie par la convention n^o 1 du Conseil 4000, comme « stationnement », pour ainsi dire, pour les employés qui recevront la formation de mécanicien de locomotive. Cette façon de faire permettrait aux mécaniciens de manœuvre, qui conduisent des locomotives dans des aires désignées des ateliers de Via Rail, d'acquérir de l'expérience des rouages et du fonctionnement des locomotives, que ce soit avant ou pendant leur formation de mécanicien de locomotive. Les employés retenus occuperaient un poste de mécanicien de manœuvre en attendant de commencer leur formation de mécanicien de locomotive ou de pouvoir occuper un poste de mécanicien de locomotive après avoir obtenu leur titre.

Quelle incidence cette initiative aurait-elle sur les mécaniciens de manœuvre actuels et leurs conditions de travail? L'intégrité de notre unité de négociation préoccupe également le Conseil 4000. La compagnie semble favoriser en particulier un groupe d'employés qu'elle estime être plus aptes à la formation de mécanicien de locomotive, ce qui priverait d'accès à cette formation la majeure partie des membres du Conseil 4000 visés par les conventions n^{os} 1 et 2.

D'autres discussions se dérouleront sur cette initiative au cours des prochaines semaines. Nous avons l'intention de nous assurer que nos membres ont une chance égale de suivre la formation et que l'initiative de formation n'est pas menée au détriment des mécaniciens de manœuvre actuels ou de la classification de mécanicien de manœuvre.

Les négociations se poursuivront du 22 au 26 février à Montréal.

En toute solidarité,
Comité de négociation du Conseil national 4000 d'Unifor pour Via Rail

RJF\sdsepb343